

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD34

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 13

À la fin de l'alinéa 5, après le mot :

« par »,

insérer les mots :

« un montant de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.